

Paris, le 25 février 2021

Objet : Revalorisation des professionnels du secteur social et médico-social

Madame, Monsieur

Depuis le début de la crise sanitaire actuelle, près de 15000 établissements et services du secteur sanitaire, social et médico-social privés à but non lucratif, que nous représentons, se sont mobilisés au niveau national pour contribuer à la prise en charge des patients dans les établissements de santé, mais aussi pour assurer, à partir de leurs nombreuses structures médico-sociales et sociales, la continuité de l'accompagnement et la sécurité des personnes âgées, des personnes handicapées, des jeunes placés auprès de l'aide sociale à l'enfance, des personnes en situation de grande précarité et des majeurs protégés.

Les accords du "Ségur de la Santé", conclus l'été dernier, ont concentré les mesures de revalorisation salariale envisagées sur les personnels des établissements hospitaliers et des EHPAD, publics et privés, laissant les établissements sociaux et médico-sociaux en-dehors de leur champ d'application.

C'est tout un pan de notre système de soins qui est oublié, alors qu'il joue un rôle essentiel depuis près d'un an pour maintenir le lien social, protéger les publics fragiles et éviter leur hospitalisation face à des services hospitaliers déjà surchargés.

De nouvelles négociations portant sur le secteur médico-social et social ont certes été engagées et le gouvernement a mandaté Michel Laforcade en début d'année pour envisager les modalités d'une revalorisation des salaires pour les professionnels de ce secteur. Toutefois cela ne s'est traduit, dans l'immédiat, que par une extension de ces revalorisations salariales aux seuls professionnels des établissements sociaux et médicaux sociaux rattachés à un établissement public, laissant le secteur privé non lucratif face à des perspectives floues, insuffisantes et incertaines. Ces évolutions récentes ne font qu'accroître l'exclusion du secteur médico-social et social privé non lucratif, avec les difficultés de plus en plus critiques qui en découlent.

Nous ne pouvons donc qu'exprimer une très vive inquiétude et une incompréhension sur l'état de cette situation qui exclut les professionnels des structures privées non lucratives et nous dénonçons fermement cette inégalité de traitement.

Un telle situation expose en effet les acteurs concernés à des tensions majeures immédiates en termes d'attractivité dans l'emploi, dont les premiers effets ont commencé à se faire sentir avec des mouvements de départs de salariés de plus en plus importants, et représente une menace très préoccupante sur la qualité de la prise en charge et des prestations apportées aux usagers, voire même sur la pérennité des structures, avec des répercussions locales évidentes, tant sociales qu'économiques, au cœur des territoires.

Par exemple, nous sommes alertés par un SSIAD parisien qui prend en charge 255 usagers (personnes âgées avec une moyenne d'âge de 95 ans et personnes présentant un handicap), leur permettant de rester à leur domicile grâce à la mobilisation de ses 88 salariés, et qui pourrait perdre la moitié de ses effectifs d'ici la fin de l'année, avec des conséquences délétères sur son activité. De même, un directeur d'établissement accueillant des personnes en situation de handicap lourd, nous a déjà signalé que 30% des soignants sont partis, notamment vers l'hôpital public du fait des écarts de rémunération consécutifs aux revalorisations du Ségur.

Plus globalement, cette disparité de traitement est perçue comme un contre message politique, qui touche des hommes et des femmes qui interviennent au chevet de nos concitoyens les plus vulnérables, alors même que la

crise terrible qui nous frappe creuse les inégalités et devrait donc renforcer et soutenir le rôle de ces acteurs solidaires, qui sont souvent les seuls à maintenir le lien social avec ces populations en difficulté.

Enfin, pour de nombreux acteurs qui gèrent concomitamment des établissements de santé ou des EHPAD et d'autres structures sociales ou médico-sociales, parfois sur un même site, cette situation de différence de traitement, en particulier sur des métiers identiques, est intenable socialement et en termes de gestion.

Dans cette conjoncture, de plus en plus d'établissements du secteur privé non lucratif sont à bout de souffle. L'avancée des négociations en cours et les prochaines décisions gouvernementales seront donc déterminantes et représentent un enjeu crucial pour les professionnels et les nombreuses structures concernées.

L'ensemble des professionnels de la santé ont travaillé main dans la main depuis le début de la pandémie, ne les mettons pas dos-à-dos à travers cette injustice.

Face à l'urgence de la situation et aux conséquences qu'elle peut avoir dans nos structures, dans les territoires et auprès de nos concitoyens, et convaincus de votre préoccupation face à ces enjeux, nous vous sollicitons afin d'appeler le gouvernement à étendre à l'ensemble des professionnels des structures médico-sociales et sociales non lucratives, dans un esprit d'équité et de cohérence, les revalorisations salariales décidées dans le cadre du Ségur, au même titre que pour les professionnels du public.

Restant à votre disposition pour tout échange et en vous remerciant d'ores et déjà pour votre attention, votre mobilisation et votre soutien sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Délégué Régional FEHAP Île-de-France

Renaud Coupry



Président de l'URIOPSS Île-de-France

Daniel Goldberg



Déléguée Régionale référente NEXEM

Catherine de Lafarge

